

La Parole
des Maires



Maty Mint Hamady

Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN)

Le développement durable comme seul horizon possible pour Nouakchott

A propos de La Parole des Maires

METROPOLIS fête ses trente ans d'existence et à ce moment de son histoire souhaite capitaliser l'expérience unique de ses membres, représentés par les maires de grandes métropoles, les présidents et les gouverneurs de régions métropolitaines, car trop souvent leur mandat terminé le savoir-faire de ces responsables de haut niveau est perdu. Or, à un moment où le développement urbain mondial s'accélère, leur expérience est plus que jamais utile pour les nouvelles générations de décideurs locaux, l'ensemble des acteurs publics et privés du développement local et les partenaires de la communauté internationale.

En sa qualité de réseau des grandes métropoles du monde, METROPOLIS souhaite également apporter une contribution active aux débats internationaux en cours qu'il s'agisse de la révision des objectifs du millénaire, des négociations sur le changement climatique ou de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

Ainsi est née l'idée de **La Parole des Maires**, une série de témoignages vivants de responsables locaux et régionaux dont l'expérience mérite d'être relayée et diffusée. Ce legs est aussi l'expression de la volonté des membres de METROPOLIS de partager leurs expériences et d'enrichir l'échange de connaissances afin de contribuer ensemble à façonner un développement urbain mondial durable.

En créant METROPOLIS en 1984, les 14 membres fondateurs exprimaient leur volonté de travailler ensemble afin de renforcer leur capacité réciproque de gestion de leurs métropoles. **La Parole des Maires** contribue à cet objectif auprès de 136 membres que compte aujourd'hui METROPOLIS et des jeunes générations de décideurs locaux. Ces témoignages serviront à enrichir les activités de formation et les travaux menés dans le cadre des Initiatives METROPOLIS, du réseau international Femmes de METROPOLIS et des Jeunes de METROPOLIS.

L'expérience des principaux décideurs des grandes villes du monde est fondamentale. Ils gèrent les besoins quotidiens de millions de citoyens en matière de logement, de mobilité, d'éducation, de santé, de sécurité et d'énergie, entre autres. Ils administrent des villes, des agglomérations urbaines ou des régions métropolitaines parfois plus importantes que certains États membres des Nations unies, de par la taille de leur population, le montant de leur budget ou leur rayonnement mondial. Ils sont les principaux dirigeants politiques en première ligne face aux enjeux de la planète. Ce rôle, cependant, est toujours insuffisamment reconnu dans les relations internationales contemporaines.

METROPOLIS souhaite que **La Parole des Maires** contribue à ce que leurs voix soient mieux entendues, écoutées et prises en considération par la communauté internationale.

Alain LE SAUX

Secrétaire Général de METROPOLIS

Octobre 2014



Curriculum vitae

MATY MINT HAMADY

Maty Mint Hamady est née le 21 novembre 1967 à Aioun, à l'est de la Mauritanie. Elle est mariée et mère de quatre enfants.

Economiste auditrice à la Cour des Comptes depuis 1999, elle devient Ministre de la fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration le 3 mars 2010 et ce jusqu'au 12 décembre 2013. Elle est également membre du bureau exécutif de l'Union pour la République (UPR), actuellement parti de la majorité en Mauritanie.

Le 4 février 2014, elle est élue Présidente de la Communauté Urbaine de Nouakchott et devient la première femme élue locale dans le monde arabe occupant la fonction de Maire d'une Capitale. Elle est également Vice Présidente du Fonds Mondial Pour le Développement des Villes (FMDV), Vice Présidente de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA), Membre du Bureau exécutif de Cités et Gouvernements Locaux Unis Mondial (CGLU) et Membre des Bureaux exécutifs de plusieurs réseaux notamment l'Assemblée Régionale et Locale Euro- Méditerranéenne (ARLEM), l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), METROPOLIS, l'Organisation des Villes Arabes (OVA), l'Organisation des Villes Islamiques (OCI), etc.

Mme Maty Mint Hamady a exercé, aussi, plusieurs fonctions notamment :

2009-2010 : Commissaire à la promotion des Investissements

2008-2009 : Directrice Générale Adjointe de la SONIMEX

2007-2009 : Membre du Conseil Politique Monétaire de la Banque Centrale de Mauritanie

2006-2008 : Directrice de la concurrence, de la promotion des Consommateurs et de la Répression des Fraudes au Ministère du Commerce et de l'Industrie

1991-1993 : Cadre à la Direction Financière de la Commune de Nouakchott

Maty Mint Hamady

Le développement durable comme seul horizon possible pour Nouakchott

Contexte et enjeux

Elue Présidente de la Communauté Urbaine de Nouakchott en février 2014, j'ai immédiatement été soumise aux responsabilités inhérentes à la gestion d'une capitale de plus d'un million d'habitants. Cette dernière connaît, de surcroît, une croissance démographique forte (environ 5% annuellement, soit près de 50 000 nouveaux nouakchottois par an) et une extension spatiale continue.

Du petit bourg ancré sur les sables et peuplé d'environ 1 800 habitants en 1957, la population de Nouakchott a cru de façon exponentielle: 5 800 habitants en 1962 ; 393 325 en 1982 et 611 388 en 2000. Elle accueille aujourd'hui plus d'un million d'habitants (soit près du tiers de la population nationale) et devrait en compter 3 millions en 2030. Cette cité n'a cessé de croître de façon horizontale, au point de s'étendre aujourd'hui sur un rayon de près de 20 km² depuis son point d'origine avec une croissance spatiale annuelle estimée à 6.4%. Cette réalité témoigne d'un processus de croissance urbaine et de sédentarisation sans équivalent au Sahara, lequel a été porté par plusieurs décennies de sécheresse qui ont vidé l'intérieur du pays de ses pasteurs nomades, par une forte attractivité migratoire et enfin par une natalité urbaine toujours soutenue.



Un peuplement aussi rapide de la ville ne pouvait avoir lieu sans engendrer de profonds déséquilibres politiques et sociaux ni sans rendre extrêmement complexe la maîtrise de son urbanisation. De ce constat est née la nécessité impérieuse de procéder à une politique de planification rigoureuse. En effet, malgré les efforts consentis ces dernières années par les pouvoirs centraux pour maîtriser ces accroissements spatiaux et démographiques souvent sous des formes spontanées et anarchiques, les résultats n'ont jamais été pleinement satisfaisants. La faute en incombe très largement aux contraintes climatiques et géologiques propres à la ville de Nouakchott qui rendent cette dernière très sensible aux défis qu'exige une politique de planification à long terme (ville en dessous du niveau de la mer, salinisation des sols, inondations persistantes, ressources en eaux potables lointaines, avancée du désert)

Si cette dynamique de développement urbain insuffisamment régulé par la puissance publique nationale ou locale a, un temps, permis d'accueillir sans trop de perturbations sociales des centaines de milliers de migrants venus de l'intérieur du pays, ce modèle de développement urbain ne correspond plus aux enjeux et défis d'aujourd'hui qui, analysés et pris en compte, doivent à présent définir l'avenir de Nouakchott sur les bases d'un développement durable raisonné et planifié. En effet, il ne s'agit plus à présent, principalement, d'accueillir les nouveaux venus mais également de prendre en compte le contexte climatique, topographique, économique et social, financier local, national et international afin de donner à Nouakchott la résilience environnementale indispensable pour définir et mettre en œuvre un développement urbain durable, inclusif et donc planifié au bénéfice du plus grand nombre.

De ce fait, Nouakchott est soumise à trois obligations majeures afin de réduire sa facture énergétique, diminuer puis rentabiliser le coût de ses services urbains (eau, électricité, assainissement, transports, etc.), développer une économie responsable sur le plan social comme environne-

mental et bâtir, aménager et planifier une « Caring City » ou une ville viable au visage humain.

- Procéder à la densification de l'habitat dans le cadre d'une planification urbaine concertée;
- Bâtir en tenant compte de la contrainte environnementale (architecture et matériaux) pour la percevoir comme un atout et non une contrainte ;
- Développer le dialogue inter-acteurs pour aboutir à une gouvernance de changement acceptée par tous.

Consciente de cette réalité, j'ai sollicité les services de la Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN) et mis en œuvre dès mon arrivée des propositions pour mieux (ré)agir, dans le cadre de nos compétences en terme de maîtrise d'ouvrage, et cela afin d'assurer le développement des neuf communes de la ville de Nouakchott en partenariat avec les autorités nationales et les partenaires techniques et financiers (PTF). Il s'agit de mettre en mouvement différentes actions devant contribuer, à obtenir des résultats concrets quant à l'aménagement de la ville dans les années à venir. Il y a urgence. En effet, toutes les études déjà entreprises démontrent que l'avenir de Nouakchott dépend de sa capacité d'adaptation aux changements climatiques qui s'annoncent (ville déjà en difficulté environnementale : cordon dunaire la protégeant de la mer en péril, sol imbibé d'eau salée et d'eau de pluie, inondations persistantes, avancée des sables...). D'autre part, la ville a besoin de mettre en place une large communication sociale afin que l'ensemble des parties prenantes, conscientes de ces enjeux, accompagnent la CUN dans sa volonté de promouvoir une ville ouverte, structurée, humainement viable et ancrée vers son futur en tenant compte de ses contraintes environnementales. Or, il me semble que la CUN est aujourd'hui une collectivité territoriale forte, dotée de moyens humains, techniques et financiers lui permettant de jouer un rôle moteur, au côté de l'État, dans l'orientation et la mise en œuvre d'une nouvelle perspective pour Nouakchott.

Les actions

Définir une politique pour le développement durable de la ville

Afin de garantir la cohérence de mon action territoriale basée sur le développement durable de Nouakchott, il m'a semblé nécessaire de l'inscrire dans une politique partagée par les 37 membres du Conseil Urbain représentant toutes les orientations politiques nationales. J'ai donc souhaité que mes engagements reposent sur un document de « politique communautaire en faveur du développement durable » (actuellement en cours de réalisation) qui sera prochainement présenté et je l'espère approuvé par notre Conseil Urbain.

Cette démarche, à visée opérationnelle, relève à cet effet de la sphère du politique : sa concrétisation prend donc le temps nécessaire de la concertation. S'il n'y a rien de plus normal que cette médiation, ma responsabilité de Prési-

dente de la CUN m'impose malgré tout d'agir sans attendre en faveur du présent et de l'avenir des nouakchottois et nouakchottoises sans toutefois compromettre le résultat des pourparlers en faveur de l'unité dans la définition des objectifs communs recherchés.

Soutenir et renforcer l'Observatoire des Services et du Patrimoine Urbains de Nouakchott (OSPUN)

Outil de compréhension du territoire, de dialogue social et d'aide à la décision pour les élus, l'Observatoire des Services et du Patrimoine Urbains de Nouakchott (OSPUN : www.ospun.cun.mr), porté par la Communauté Urbaine de Nouakchott, vise à soutenir une planification urbaine concertée en devenant une plateforme fédératrice de veille, d'information et d'incidence sur les politiques publiques d'aménagement du territoire. Si l'OSPUN s'inscrit dans ma volonté et celle des élus de développer puis de pérenniser une démarche de production de la connaissance urbaine





pour l'aide à la décision concertée, il m'est apparu très vite que cet outil à part entière de la CUN est au service de la planification urbaine concertée de Nouakchott au regard de gouvernance institutionnelle pluri acteurs. Cela en fait un espace de décisions collégiales regroupant les élus locaux, les ministères, les services étatiques déconcentrés, les agences parapubliques concernées ainsi que des membres de la société civile.

Si l'objectif premier de l'OSPUN est la production d'informations urbaines, quatre autres objectifs spécifiques structurent son fonctionnement :

- Enclencher une dynamique de concertation et de dialogue social ;
- Appuyer l'élaboration de politiques publiques de développement ;
- Mettre en place un outil de pilotage et de suivi de l'action décidée ;
- Renforcer la visibilité de l'action publique.

Sur la base de ces objectifs, la mission de l'OSPUN s'articule autour de quatre fonctions complémentaires et interdépendantes :

- Une fonction de veille et d'analyse ;

- Une fonction d'information, de conseil et de recommandations ;
- Une fonction de communication et d'animation du dialogue social ;
- Ces trois fonctions en induisent une quatrième, déclinée comme étant une fonction d'incidence sur les politiques publiques d'aménagement du territoire.

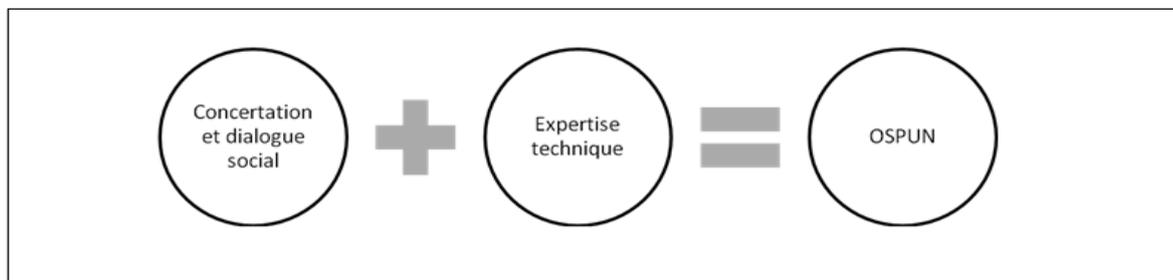
Par l'animation d'un processus de planification participative, l'OSPUN contribuera au renforcement des principes de démocratie locale, de régulation sociale, d'insertion, de droit à la ville, de logement, d'éducation et de santé.

Les axes de travail de l'OSPUN sont déterminés par son Comité Stratégique. Ils sont bien sûr liés aux missions qui leur sont assignées autour du thème structurant qui constitue leur objet. Dans un premier temps, il s'est concentré sur l'observation des problématiques prioritaires de la CUN et des communes. Ces problématiques prioritaires sont :

- d'une part, les services urbains ;
- et, d'autre part, le patrimoine urbain et foncier.

Les services urbains :	Patrimoine urbain :
<ul style="list-style-type: none"> - Eau - Assainissement liquide - Déchets - Electricité - Santé - Education - Voirie/transport - Loisirs / sport / culture - Télécommunications (téléphonie mobile, couverture internet) 	<ul style="list-style-type: none"> - Logement - Foncier / Occupation des sols - Unités géographiques de base / Adressage / noms des rues
Thématiques supplémentaires :	
<ul style="list-style-type: none"> - Démographie - Situation socio-économique 	<ul style="list-style-type: none"> - Migrations - Environnement - Emploi/Commerce

Principe de l'OSPUN



Par les réflexions conduites sur ces thématiques, l'OSPUN intègre sa réflexion autour d'une notion plus large que l'on pourrait qualifier de cohésion sociale et territoriale. L'un des concepts clé de cette cohésion est de ne plus considérer l'accès aux services urbains comme un besoin, mais comme un droit universel. L'OSPUN vise à mesurer l'état de ce droit en évaluant la qualité de l'accès aux services essentiels de la ville (eau, assainissement, santé, éducation, électricité, communication...) et l'accès à un logement décent afin de soutenir un développement inclusif de tous les habitants de Nouakchott.

À ce jour, l'OSPUN a déjà produit plusieurs études permettant aux différents acteurs urbains nouakchottois de porter une réflexion collective sur leur cité. Ainsi, la production de « l'Annuaire des Organisations de la Société Civile Locale (OSCL) », la réalisation d'études portant sur le « recensement des infrastructures sanitaires de Nouakchott : état des lieux et enseignements », sur le « recensement des infrastructures éducatives et de formation professionnelle publiques et privées », sur le « recensement des infrastructures de loisir, de sport et de culture », sur « le foncier pour l'aménagement du territoire à destination des élus locaux », sur la « croissance urbaine de la ville », sur « l'adressage urbain et fiscal » sur « le potentiel économique de la ville », ainsi que la diffusion trimestrielle d'une « lettre d'information » auprès de 1000 partenaires sur le programme de développement local concerté de la ville de Nouakchott constituent autant de contributions manifestant et nourrissant la volonté de la CUN de construire une pensée urbaine endogène avec tous ceux qui souhaitent y contribuer.

L'OSPUN est actuellement financé par les fonds propres de la CUN, ceux en provenance

de la coopération française (SCAC) et par certaines prestations effectuées à la demande de commanditaire comme le PAM, la GIZ, etc.... D'autres bailleurs semblent intéressés.

Maitriser l'offre et la demande de services urbains

Dés ma prise de fonction, début 2015, en partenariat avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), j'ai lancé la réalisation d'une « Etude des Ménages pour le bien-être à Nouakchott » visant à appuyer la CUN dans la construction citoyenne d'une offre rationnelle de services urbains. Si la CUN offre des services urbains, elle ne connaît qu'imparfaitement la perception de ces derniers par la population, c'est-à-dire l'adéquation de ceux-ci à leurs besoins, besoins très difficilement saisissables dans leurs globalités. Il s'agit de mieux faire le lien entre l'offre et la demande sociale. Cette étude nous conduira à connaître la démographie exacte de Nouakchott, sa répartition géographique, sa pauvreté réelle et les dynamiques d'occupation du territoire. Elle consistera une source essentielle d'alimentation de notre futur schéma directeur d'aménagement urbain (SDAU), l'idée étant qu'en qualifiant puis concentrant la fourniture de services urbains de premières nécessités, nous pourrions agir efficacement sur la problématique de l'étalement urbain.

Cet appui à la CUN pour la construction citoyenne d'une offre rationnelle de services urbains est en recherche de financement. L'Agence Française de Développement (AFD), la Région Îles de France (RIF), la Banque Africaine de Développement (BAD) ont été sollicitées et ont déjà manifesté leur intérêt. La CUN apportera également sur fonds propres sa contribution financière.

Etablir au plus vite un nouveau schéma directeur de l'aménagement urbain

Je souhaite donc définir et mettre en œuvre au plus vite une vision à long terme du développement de Nouakchott qui passe par l'élaboration d'un document de planification et d'aménagement de la ville. Mais ma démarche se veut concertée. Pour ce faire, la CUN a fait appel aux « Ateliers de Cergy » de Nouakchott qui ont engagé un processus de production partagée de connaissances et de réflexions prospectives finalisées en mai 2014 par la tenue desdits ateliers dans notre capitale. A la lecture des documents de restitution et du rapport final deux conclusions s'imposent : (i) la ville de Nouakchott doit prendre en main la planification et l'aménagement de son territoire pour en assurer son développement inclusif au bénéfice particulièrement de ses populations ; (ii) dans le cadre de cette démarche, la problématique de la résilience environnementale qui inclut la prise en compte des effets du changement climatique, demeure un axe central d'orientation et d'action. Pour mener à bien ces actions, nous allons donc réaliser un schéma directeur de l'aménagement urbain (SDAU) de la ville de Nouakchott, qui constituera le document de référence organisant la ville pour les 15 prochaines années (2015/2030). Les

conclusions des « Ateliers de Cergy » sur Nouakchott constitueront le document de référence sur lequel sera défini notre SDAU.

Il reposera sur douze axes centraux regroupés en trois chapitres :

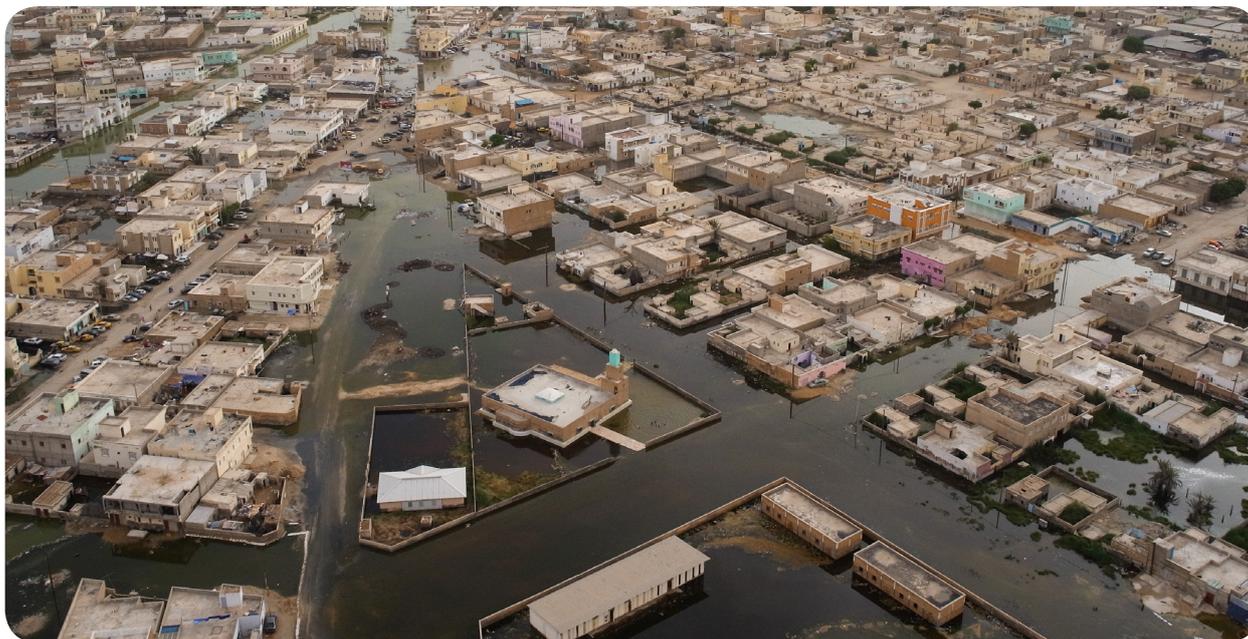
Transformer les risques en opportunités

1. À court terme, maîtriser l'eau dans la ville
2. À long terme, redonner sa place à l'eau
3. Verdir et fertiliser la ville
4. Préserver les dunes

Inventer un urbanisme durable et une planification à la mauritanienne

5. Mettre en œuvre des projets à l'échelle du quartier
6. Développer des poly centralités
7. Améliorer la mobilité
8. Construire des outils de planification adaptés
9. Articuler les différentes échelles de gouvernance





Inondations septembre 2013

Construire ensemble de grands projets pour une capitale qui rayonne

10. Le site de l'aéroport comme formidable opportunité d'éco-urbanisme
11. Renforcer l'identité de la capitale
12. Se pencher sur l'avenir du littoral

Si le financement de la réalisation des Ateliers de Cergy à Nouakchott a été apporté par la GIZ (coopération allemande), la délégation de l'Union Européenne, l'AFD et les fonds propres de la CUN, celui concernant la réalisation du SDAU proviendra de la coopération Japonaise (JICA), la coopération française (SCAC), l'Etat mauritanien et les fonds propres de la CUN.

Développer notre outil au service de l'investissement social dans les communes

Entre 2015 et 2018, je souhaite également développer la fourniture de services urbains sociaux à nos concitoyens via notre instrument opérationnel que constitue le Fonds d'investissement Communal de la CUN (FIC/CUN). Opérationnel dès 2012, cet instrument d'équité sociale a su mobiliser auprès de nos partenaires techniques et financiers (PTF : France, UE, RIF) près de 1 100 000€ qui ont servi à construire ou rénover, entre 2012 et 2015, 23 infrastructures sociales (mater-

nité, école, centre de formation, centre de loisir et de culture, etc.) réparties dans les neuf communes de la ville. Le succès de cette démarche en lien avec les résultats des Ateliers de Cergy de Nouakchott nous a conduit à renouveler cette opération mais dans le cadre d'un FIC/CUN « Résilience Environnementale et Développement Durable (REDD) » qui exige que toute infrastructure devra prendre en compte notre volonté de résilience environnementale. Nous sommes d'autant plus intéressés à soutenir cet outil de solidarité intercommunale que ce dernier fonctionne de façon participative via l'animation dans chaque commune d'un Comité de Concertation Communale (CCC : créé par arrêté du ministère de l'intérieur et de la décentralisation) qui regroupe un collège d'élus, celui des services déconcentrés et un dernier issu de la société civile locale. Sous la Présidence du Maire de la commune et de son vice président issu de la société civile locale, c'est au sein du CCC (organe consultatif) de la commune qu'est débattu puis adopté le choix de l'investissement avant que cette option ne soit présentée au Conseil Municipal pour validation finale.

La BAD, la RIF, la GIZ semblent disposés, à côté de nos fonds propres, à accorder ce fonds afin de concourir à un fort investissement social et environnemental couvrant la période 2015/2018.



Tarhil

Comprendre et s'adapter au changement climatique

Avec la GIZ justement, nous expérimentons via le projet « Adaptation au Changement Climatique des Villes Côtières » (ACCVC), la mise en œuvre de projets pilot sélectionnés par les CCC et validés par les conseils municipaux de chaque commune. Ces projets d'infrastructures répondent à la nécessité de réaliser des aménagements urbains (bassin de rétention, station de pompage et traitement des eaux...) de semi urgence devant éviter que de nombreux quartiers soient inondés lors des prochaines saisons des pluies. Dans un second temps les neuf communes de Nouakchott, bénéficieront de financements pour procéder à des aménagements urbains (stade de football drainant, éclairage solaire, etc.) qui, non content de répondre à une demande sociale, le feront en prenant également en compte la problématique du développement durable à l'image de notre FIC/CUN REDD.

Cette action est financée directement par la GIZ.

Aménagement de parcs et d'espaces verts

La ville de Nouakchott est une cité sortie des sables il y a un peu plus de 55 ans. Le point d'eau le plus proche pouvant alimenter la ville se trouvait à 60 km de la ville et n'était pas abondant. Mais depuis 2009, le projet AftoutSahli procure de l'eau en abondance aux nouakchottois et les problèmes d'eau ont été globalement résolus. L'eau n'étant plus une ressource rare, l'idée de changer le visage de Nouakchott en implantant divers parcs et espaces verts coulait de source. Je m'attèle désormais fortement à la pleine réussite de ces projets. Trois parcs sont déjà en cours de réalisation.

Agir en alliance avec d'autres

Enfin, Nouakchott est membre de la « Commission Villes et Développement Durable » (CVDD) de l'Association Internationale des Maires

Francophones (AIMF). Au regard de la problématique nouakchottoise en terme de développement durable et du dynamisme de ses élus pour faire face sur le long terme aux défis que soulève cette réalité, l'AIMF, la ville de Lausanne et la CUN ont organisé, à ma demande, un atelier de travail qui s'est tenu à Nouakchott en mars 2015 afin que les participants des différentes villes composant la Commission, réfléchissent ensemble sur la thématique «Diagnostic des risques liés aux changements climatiques » en prenant en compte les spécificités propres à la ville de Nouakchott et des actions de la CUN.

D'autres manifestations de ce type auront lieu soit dans notre capitale soit dans d'autres villes africaines auxquelles nous participerons. Au-delà des aspects techniques de ces différentes rencontres internationales, il s'agit pour la CUN de participer à la construction d'une parole africaine forte (en collaboration avec les partenaires des autres continents) alors que se profile la définition des objectifs du développement durables (ODD) promue par la communauté internationale.

Conclusion

Les trois années à venir s'annoncent cruciales pour parvenir à conduire Nouakchott sur le chemin du développement durable planifié, partagé et bénéfique à tous. J'y tiens, certes parce que ce nouvel horizon offre des perspectives politiques, économiques et sociales de grandes ampleurs mais aussi parce que favoriser un développement durable et inclusif de la ville, notamment au bénéfice des jeunes, permettra d'assoier notre sécurité et celle de la région sur de solides fondations. Il convient donc de nous atteler à la tâche, ensemble, chacun au regard de ses responsabilités mais toujours de façon solidaire.

**Nouakchott
avril, 2015**



Dar Naim, Jardins maraichers El Zatar, vers l'Ouest

LA PAROLE DES MAIRES DE METROPOLIS A LE SOUTIEN DE

Cities Alliance

Cities Without Slums

Cities Alliance est un partenariat mondial pour la réduction de la pauvreté urbaine et la promotion du rôle des villes dans le développement durable. Les membres de Cities Alliance comprennent des autorités locales, des gouvernements nationaux, des organisations non gouvernementales, des organisations multilatérales et des membres associés. METROPOLIS est membre fondateur de Cities Alliance.

www.citiesalliance.org



Créé en octobre 2010 à l'initiative de METROPOLIS, de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), et par 34 membres fondateurs (villes et réseaux de villes), le fonds mondial pour le développement des villes (FMDV) est une organisation politique internationale de renforcement des solidarités et des capacités financières, par et entre les collectivités locales, complémentaire des réseaux de mobilisation, d'articulation et de plaidoyer existants.

www.fmdv.net



Fondée en 2004, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) est la voix unifiée et le défenseur mondial de l'autonomie locale et régionale. Les membres de CGLU sont présents dans 140 pays, et sont organisés en sept sections régionales, un Forum des Régions et une section métropolitaine, dont la coordination est assurée par METROPOLIS. CGLU compte plus de mille villes et régions et 155 associations de gouvernements locaux parmi ses membres.

www.cglu.org



La Campagne Urbaine Mondiale est un partenariat international coordonné par ONU-Habitat destiné à promouvoir une vision positive de l'urbanisation en positionnant la ville au cœur des politiques de développement. Elle a pour objectif d'engager l'ensemble des acteurs privés et publics et la société civile, et d'établir des alliances pour définir collectivement une stratégie et un programme urbain commun, dans la perspective d'Habitat III, la Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains qui doit se tenir en 2016.

www.worldurbancampaign.org

Les informations et opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement l'opinion institutionnelle de l'Association mondiale des grandes métropoles (Metropolis). Le Secrétariat général de Metropolis ni aucune personne agissant au nom de l'Association ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation faite des contenus de cet œuvre.

Cette oeuvre est sous licence Creative Commons Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International. Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante : r

<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr>



La Parole des Maires # 21

metropolis ●

Association mondiale des grandes métropoles

Secrétariat général

Avinyó, 15

08002 Barcelona

Tél.: (+34) 93 342 94 60

Fax: (+34) 93 342 94 66

metropolis@metropolis.org

www.metropolis.org